

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 13 313.18€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 320 058.63€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 9 856.50€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 41 181.47€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 23 169.68€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 23 169.68€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 338 070.42€.

OBJET : Vote du budget primitif commune 2019

M. le Maire expose aux conseillers que les montants à reporter pour 2019 s'élèvent à 338 070.42€ en fonctionnement et – 23 169.68€ en investissement.

Il présente alors aux conseillers les prévisions budgétaires.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

2019	Recettes	Dépenses
Commune – Fonctionnement	483 317.42€	483 317.42€
Commune – Investissement	309 879.68€	309 879.68€

Après avoir entendu en séance les propositions de M. Pascal LOMBARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Approuve le budget primitif comme présenté ci-dessus

OBJET : Vote du taux des 4 taxes

Le Maire expose les taux 2018 et propose de ne pas les modifier, à savoir :

- 3.59% pour la taxe d'habitation
 - 14,90 % pour la taxe foncière sur le bâti
 - 50,52 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis
- Concernant la CFE, cette taxe étant perçue par la CCSB, le conseil de vote pas le taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Décide de ne pas faire évoluer les taxes communales en 2019.

OBJET : Création d'un point lumineux à proximité de l'aire de jeux

Le Maire expose au conseil 2 devis pour la création d'un point lumineux à proximité de l'aire de jeux. En effet, cette zone est dans un point sombre et sans installation d'un poteau d'éclairage public, elle peut s'avérer dangereuse.

Les devis s'élèvent à 690€ HT pour la mise en place du poteau (SARL REYNAUD et Fils) et à 2 100€ HT pour la fourniture et le raccordement (Avenir Elec).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Accepte les devis proposés pour un montant de 690€ HT pour la mise en place du poteau (SARL REYNAUD et Fils) et de 2 100€ HT pour la fourniture et le raccordement (Avenir Elec).

OBJET : Remplacement d'huisseries dans l'appartement communal

Le Maire rappelle aux conseillers que lors du dernier conseil, il avait été présenté un devis de l'entreprise Boraso Alu concernant le remplacement des huisseries de l'appartement communal loué par Maxime PEYRON. Ce devis s'élevait à 3 614.37€ HT et il avait demandé qu'une autre proposition soit demandée.

Le Maire présente donc le devis reçu par la menuiserie MOSCADELLI. Il s'élève à 2 686.86€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Décide de retenir le devis de la menuiserie MOSCADELLI pour un montant de 2 686.86€ HT et autorise le Maire à lancer les travaux.

OBJET : Contrat de maintenance matériel avec JVS Mairistem

Le Maire présente aux conseillers le devis de la société JVS Mairistem concernant le contrat de maintenance du matériel.

Il s'élève à 290€ HT par an, le contrat étant valable pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer le contrat de maintenance matériel avec JVS Mairistem pour 3 ans à compter du 01/02/2019 et à effectuer le mandatement des frais inhérents.

OBJET : Demandes de subventions 2019

Le Maire présente au conseil les demandes de subvention reçues :

- Croix Rouge française
- ONAC 05
- Fondation du Patrimoine 05

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 3 voix pour, 4 contre et 0 abstention

Refuse la demande de la Croix Rouge française

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 4 voix contre, 3 pour et 0 abstention

Refuse la demande de l'ONAC 05

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 5 voix contre, 2 pour et 0 abstention

Refuse la demande de la Fondation du Patrimoine 05

OBJET : Participation au Fonds de solidarité pour le logement 05

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de SALEON au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- **décide une participation de 38.40 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement,**
- **autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.**

OBJET : Adhésion au SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui

Le Maire fait état d'un mail reçu de la CCSB : Au mois de décembre 2018, M. SPAGNOU a reçu un courrier de Mme la Présidente du SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui, lui rappelant l'historique de ce syndicat et l'alertant sur sa situation.

Ce SIVU est aujourd'hui fragilisé du fait, notamment, de la réduction des subventions dont il bénéficiait, et en raison de la volonté de sortie de certaines de ses communes membres.

Ces difficultés risquent d'entraîner la disparition du syndicat, ce qui constitue une situation paradoxale au moment où le territoire se lance dans différents projets de valorisation patrimoniale (petites cités de caractère notamment).

Par ailleurs, la disparition éventuelle du syndicat pose la question du devenir des collections qui ont été constituées au fil des ans, ainsi que des travaux et recherches réalisés.

En 2017 et 2018, la CCSB a commandé au syndicat des expositions et conférences au bénéfice des communes de son territoire.

M. SPAGNOU et le Bureau de la CCSB souhaitent pouvoir apporter leur aide à cette structure en encourageant les communes du Sisteronais Buëch à y adhérer.

C'est la raison pour laquelle, je vous transmets pour information en pièce jointe le courrier de la présidente du syndicat.

Le Maire demande donc au conseil municipal de se positionner quant à une éventuelle adhésion à ce syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 5 voix contre, 2 voix pour, 0 abstention,

Refuse d'adhérer au SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui.

OBJET : Avenant n°7 à la convention « service accompagnement personnes âgées »

Le Maire présente au conseil projet d'avenant n°8 à la convention que nous avons avec la Mairie d'Orpierre.
Celui-ci modifie l'article 5 (montant dû) et nous demande une participation de 2 490.69€ et l'article 10 : la commune de Saléon d'engage à rester partenaire du service pour les 4 années à venir pour tenir compte de 'amortissement sur 5 ans du nouveau véhicule acquis en 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention « service accompagnement des personnes âgées de la Vallée du Céans ».

Questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal que notre participation statutaire au Parc Naturel Régional des Baronnies s'élève à 59.50€ (0.50 par habitant (population DGF)).

Fin de séance à 20h30

Prochain conseil prévu le 13/05/2019 à 19h00.